

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 54 (1957)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** La vie de nos sections

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Faibles populations, assez peu de couvain ; le renouvellement des reines est confié à Dame Nature.

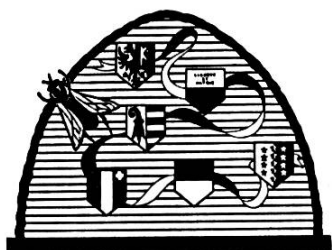
L'extracteur est prêt à servir ; le maturateur manque. Les annotations concernant le développement des colonies et des notes de comptabilité figurent sur carnet de façon fort poétique.

L'apiculteur travaille avec des mouvements un peu brusques.

La « Conduite du rucher » d'après Bertrand s'applique certainement mieux à la pratique de l'apiculture dans notre pays que les méthodes préconisées par des ouvrages français ou autres, dont les auteurs travaillent sous des climats et sur des flores trop différentes des nôtres.

Pointage : 7, 8, 9, 7, 8, 8, 7, 7, 8, 8 = 77 points. Médaille de bronze.

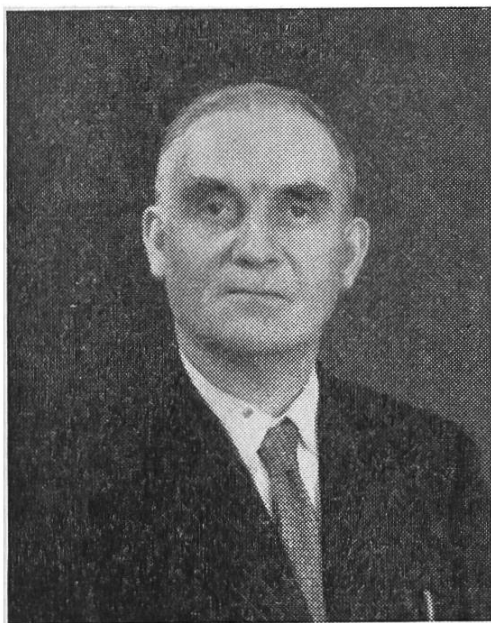
*Le Jury : Aug. GONET, président ;  
Fortuné RIDOUX, membre ; Ant. MAISTRE, secrét.*



## LA VIE DE NOS SECTIONS

### Nécrologie

#### † Paul Goy



Le vendredi 5 juillet, presque à la veille des vacances horlogères, après avoir accompli sa journée de travail à la fabrique qui l'occupait depuis nombre d'années, notre cher président de la section de la Vallée de Joux rentrait chez lui.

Le matin encore, il chantait en travaillant ; l'après-midi, par contre, une douleur assez vive qu'il pensait provenir de l'estomac le fit besogner péniblement, aussi fut-ce avec grande satisfaction qu'il arriva et s'assit devant sa maison ; il ne devait, hélas ! pas y rentrer vivant.

Notre cher ami Paul Goy, membre fondateur de notre section et son président depuis 1949, était âgé de 67 ans. Il n'y avait pas d'apiculteur qui ne le connut. Son esprit observateur le poussa à s'intéresser aux abeilles, et en 1923 déjà il entra dans la section de Lausanne ; c'est donc l'an prochain qu'il devait recevoir le gobelet de la S.R.A.

D'un commerce très agréable, sans rien révolutionner, il conduisait son rucher avec beaucoup de bon sens et de compréhension, et ses conseils étaient toujours sages et l'expression de sa longue expérience.

La section de la Vallée de Joux ressentira durement le départ de ce cher et dévoué membre, et elle renouvelle à sa veuve et à sa famille ses bien sincères condoléances.

*Le comité.*

# Communiqués

## Côte neuchâteloise

Les bulletins de versements postaux relatifs à l'encaissement des cotisations pour l'année 1958 ont été expédiés mardi 15 octobre 1957. Afin de pouvoir respecter le délai accordé par le caissier central de la Romande, je prie tous nos membres de bien vouloir effectuer le paiement de la cotisation avant le 6 novembre prochain. Les cotisations non rentrées à cette date-là seront prises immédiatement en remboursement avec la surtaxe habituelle de 1 franc pour frais de port, etc.

En remerciant à l'avance tous ceux qui par un règlement dans le délai indiqué me facilitent le travail, je vous présente, chers apicultrices et apiculteurs, mes meilleures salutations.

*Le caissier : W. Keiser.*

## Société d'apiculture de Grandson et Pied du Jura

*Cotisation 1958.* — Nous rappelons aux membres de notre section que, selon décision de la dernière assemblée générale, la cotisation annuelle a été fixée à 10 fr. 50. Elle est payable jusqu'au 10 novembre 1957 au compte de chèques II 7530. Passé cette date, elle sera prise en remboursement.

*Le caissier.*

# Convocations

## Section de Lausanne

Les membres de la section sont informés que la prochaine réunion amicale est fixée au samedi 16 novembre, à 20 h. 30, au local habituel, Hôtel de la Cloche, Grand-Pont 8.

L'objet à l'ordre du jour sera « Flore apicole ».

*Avis du caissier.* — Celui-ci prie les membres de bien vouloir verser au compte de chèques postaux de la Société d'Apiculture de Lausanne, No II 6724, la cotisation pour 1958, soit Fr. 10.—, jusqu'au 20 novembre. Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement contre Fr. 10,50 (supplément de fr. 0,50 pour frais). La cotisation pour les membres amis est de 2 fr. 50.

## Section des Alpes

Nos membres, ainsi que tous les sympathisants à l'apiculture, sont informés par le présent avis que l'assemblée générale d'automne aura lieu le *dimanche 17 novembre 1957, à 14 heures, à Villeneuve, au Café de la Truite* (local habituel).

Ordre du jour : 1. Admissions pour 1958. — 2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 1957 au Sépey. — 3. Comptes de l'exercice 1956-1957 ; rapports du caissier et des vérificateurs. — 4. Elections statutaires : a) d'un membre et d'un suppléant à la commission de vérification des comptes futurs (statuts, art. 52) ; b) du comité (art. 40 et 41 des dits statuts). — 5. Communications éventuelles du président. — 6. Cotisations pour 1958. — 7. Propositions individuelles.

L'assemblée prendra fin par la projection du magnifique film en couleurs, édité par l'Office vétérinaire fédéral (subventionné par les trois grandes associations apicoles de Suisse) et se rapportant à l'abeille, à sa vie, ses maladies, sa culture et à ses amis. Sans crainte d'un démenti, nous pouvons affirmer que nul ne regrettera son déplacement à Villeneuve.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler instamment :  
a) Les « apports sur le bureau » ; b) les « questions des jeunes » ; c) le « recrutement », car notre effectif est en constante régression.

Au 17 prochain, donc, et au plaisir de vous y saluer en nombre impressionnant.

Pour le comité : A. Porchet, secrét.

### Société genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, le lundi 11 novembre, au local Café de la Grappe genevoise, 4, rue de Cornavin, à 20 h. 30 précises.

Sujet : aperçu historique sur l'apiculture.

MM. les membres de la Genevoise sont informés que l'assemblée générale est fixée au dimanche 24 novembre 1957. Lors de cette assemblée, le film suisse sur les abeilles sera projeté. Rendez-vous à l'Hôtel de Genève, suivant l'ordre du jour qui vous sera communiqué. Le comité vous recommande de faire bon accueil au bulletin de versement de la cotisation pour 1958. Il prie également les membres qui n'ont pas encore payé la finance prévue pour le traitement de l'acariose de bien vouloir le faire sans tarder, compte de chèques postal I 146 59 Soc. Gen. d'Apiculture, fonds traitement acariose.

### Société d'Apiculture Le Chamossaire, Bex et environs

Nous informons nos membres que l'assemblée générale d'automne aura lieu le dimanche 17 novembre, à 14 heures, au Central, à Bex.

L'ordre du jour sera communiqué individuellement. Après l'assemblée, M. Schneider, ing. agr. au Liebfeld, présidera une conférence, avec film, sur les maladies des abeilles (noséma en particulier).

Le Comité.



Tél. (031) 67 45 66

**Rucher ambulant**  
démontable en pin de montagne. Sans concurrence en qualité et prix.

**R. Aeberhard**  
FABRIQUE DE RUCHERS  
Riggisberg (BE)

A vendre une douzaine de colonies D. B. avec ruches ainsi que matériel divers d'apiculture. Les colonies sont munies de provisions suffisantes et dans de bonnes conditions. Pour traiter s'adresser à Mme Vve Saunier-Bichsel, Cornol.

On cherche à acheter un rucher pavillon démontable, d'occasion. Faire offres sous chiffre 35207 à M. L. Gassmann, ap., Courrendlin JB, qui transmettra.



Apiculteurs, faites vos achats auprès des établissements apicoles qui font de la publicité dans notre Journal

### TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent :

PAGES DE COUVERTURE :  $\frac{1}{1}$  Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES :  $\frac{1}{1}$  Fr. 100.-,  $\frac{3}{4}$  Fr. 85.-,  $\frac{1}{2}$  Fr. 60.-,  $\frac{1}{4}$  Fr. 30.-,  $\frac{1}{8}$  Fr. 15.-

$\frac{1}{16}$  Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces : maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.